



## Une autre vie s'invente ici

Membre des réseaux  
Réserve de biosphère  
(Unesco)  
European & Global  
Geoparks (Unesco)  
Charte européenne  
du tourisme durable  
(Europarc)

### Délibération **2021 CS 81** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE 100 DU PLAN CLIMAT DE LA REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET PROGRAMME DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU TERRITOIRE**

L'an deux mille vingt-et-un et le 30 novembre 2021 à 17h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 23 novembre 2021, se sont réunis à la Salle Polyvalente de Gargas.

- Le quorum était atteint avec 74 votants :
- 48 membres titulaires présents ;
- 8 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 18 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Laurence LE ROY, Monique CHABAUD, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Viviane DARGERY, Marion MAGNAN, Laurie SARDELLA, Elisabeth AMOROS, Suzanne BOUCHET, Jacqueline BOUYAC, Solange PONCHON

**Messieurs** Denis VERKIN, Roland PETIET, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Pierre LABAN, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSÉ, Thierry RICHARME, Romain FERRARI, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jacques MACHEFER, Jean-Louis DELPIANO, Thierry GARCIN, Jean-François DUBOIS, Sandro KERMARREC, Sylvain D'APUZZO, Jacques PENSA, Yoann POBES, Grégory BALLIN, Antoine HEIL, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel GASQUET, Michel NOUVEAU, Lionel TRIBOLLET, François DUPOUX, Patrice VARAIRE, Gilles LANDRIEU, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Jérôme DUBOIS, Christian CHIAPPELLA

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Madame Ghislaine PINGUET à Monsieur Patrice VARAIRE  
Madame Pierrette FRIMAS à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND  
Madame Yolande PRIMO à Monsieur Pascal RAGOT  
Madame Béatrice TERRASSON à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Madame Noëlle TRINQUIER à Madame Dominique SANTONI

##### **Monsieur**

Monsieur Sébastien TROUSSE à Monsieur Michel NOUVEAU  
Monsieur Emmanuel LUTHRINGER à Monsieur Marc BOTTERO  
Monsieur Alain FERETTI à Monsieur Patrick PEYTHIEUX  
Monsieur Serge VANNEYRE à Monsieur Sandro KERMARREC  
Monsieur Jean-Pierre PETTAVINO à Monsieur Antoine HEIL  
Monsieur Antoine SCARDAMAGLIA à Madame Charlotte CARBONNEL

Monsieur Paul COPETE à Monsieur Denis VERKIN  
 Monsieur Richard ROUZET à Monsieur Marc DUVAL  
 Monsieur Pierre POURCIN à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ  
 Monsieur Jean-François LOVISOLO à Madame Dominique SANTONI  
 Monsieur Christophe MADROLLE à Madame Jacqueline BOUYAC  
 Monsieur Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD  
 Monsieur Cyril JUGLARET à Madame Jacqueline BOUYAC

**Etaient excusés :**

**Madame** Hélène BLEUZEN, Béatrice VINCENT, Karine MASSE, Laurence DE LUZE

**Monsieur** Philippe ANGELETTI, Kevin ROLANDO, Luc MILLE, Sergio ILOVAISKY CANO

**Etaient également présents, sans voix délibératives :**

**Mesdames** Corinne MIETZKER, Cécile DESIRE, Jeanne BENIHYA VERDE,

**Messieurs** Jean-Louis BOCQUIS,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009, et notamment les objectifs D.1.1 "Sensibiliser, éduquer le public au territoire et au développement durable" et D.2.1 " Mettre à profit la réalisation des objectifs pour rechercher des pratiques participatives" ;

Considérant la mesure 100 du Plan Climat de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ;

Considérant l'avis positif de la Commission Mobilisation des Publics et l'intérêt de la mise en œuvre d'actions d'Education au Territoire à destination des publics de son territoire ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- **ADOPTER** le programme de sensibilisation, d'éducation du public à l'environnement et au territoire et la mise en œuvre de la mesure 100 du Plan Climat Région Sud PACA ;
- **APPROUVER** le plan de financement associé ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté

<b>Dépenses par opération/dispositif</b>		
<b>Partie I</b>	Mise en œuvre de la mesure 100 du plan Climat Région Sud PACA Dispositif Lycées	63 750,00€
	Découvrir son territoire de vie Le programme annuel d'actions éducatives (Public scolaire) Mon collègue en Luberon (Public scolaire)	
<b>Partie II</b>	Accueillir le Public sur des sites Parc	
	Séjours découverte expérimentaux / Château de l'Environnement	
	Accueil journée / La Maison de la Biodiversité Centre de ressources / Château de l'Environnement	5 000,00€
<b>Total TTC en Euros</b>		<b>68 750,00€</b>

<b>Recettes</b>	
Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur	50 000,00 €

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	5 000,00 €
Participation Parc Crédit	13 750,00 €
<b>Total en Euros</b>	<b>68 750,00 €</b>

- **AUTORISER** la Présidente à solliciter l'aide financière du Conseil régional de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le montant correspondant au plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI